

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ  
M.R.C. DE MÉKINAC**

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
22 AVRIL 2010 à 19 h 00**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Contrat pour la réfection de la structure du calvaire (édicule)
- 3 - Annulation de la résolution 2010-02-49 (Financement chez *La Pérade Ford* pour l'achat d'un camion)
- 4 - Appropriation d'un montant de 33 000 \$ dans le surplus accumulé (achat d'un camion municipal)
- 5 - Appui au Ministère des Transports dans sa demande déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la réparation d'une courbe sur la route 352
- 6 - Appui à M. Michel Tousignant dans sa demande de reconduction d'exploitation d'une sablière auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 7 - Demande de soumissions sur invitation pour l'asphaltage d'une partie de la rue Dessureault et à différents endroits sur le réseau routier municipal
- 8 - Autorisation à M. Daniel Bacon à procéder à l'achat d'équipements et d'accessoires pour le parc commémoratif
- 9 - VARIA : (Si tous les membres du conseil sont présents)  
DISCUSSIONS : A) *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie / Contrat Cité Propre*  
B) *Suivi dossier calvaire et parc commémoratif*  
C) *Stylos postés avec le Reflet municipal*
- 10 - Période de questions
- 11 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA  
PAROISSE DE SAINT-ADELPHÉ**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingt-deuxième jour d'avril de l'an 2010, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Absences motivées de monsieur le conseiller Michel Denis et de madame la conseillère Anne-Marie Denis.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h00.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire.

**Adopté**

**Contrat à Del Multi Constructions inc. pour la réfection de la structure du calvaire (édicule qui abrite la croix et la sculpture de Louis Jobin)**

CONSIDÉRANT que la structure qui abrite la croix et la sculpture du calvaire au rang St-Joseph (édicule), propriété de la municipalité et cité monument historique, nécessite d'importants travaux de réfection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde le contrat de rénovation de l'édicule du calvaire du rang St-Joseph, à Del Multi Construction inc., au montant de 14 650,36 \$ taxes incluses, le tout tel qu'indiqué dans la soumission présentée à la municipalité par monsieur René Denis.

Que les travaux devront être complétés au plus tard le 4 juin 2010.

**Adopté**

**Annulation de la résolution 2010-02-49 (Financement chez La Pérade Ford pour l'achat d'un camion)**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe a adopté la résolution 2010-02-49 concernant le Financement chez *La Pérade Ford* pour l'achat d'un camion sur une période de 60 mois et qu'il y a lieu d'annuler cette résolution puisque la municipalité entend procéder à l'achat du véhicule avec un paiement comptant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe annule la résolution 2010-02-49 concernant le Financement chez *La Pérade Ford* pour l'achat d'un camion municipal.

**Adopté**

**Appropriation d'un montant de 33 000 \$ dans le surplus accumulé (achat d'un camion municipal)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe s'approprie un montant de 33 000\$ provenant du poste budgétaire « Surplus accumulé: 55 99100 000 », pour procéder au transfert de ce montant dans les postes budgétaires suivants :

02 32 000 525 Entretien et réparations de véhicules voirie : 4 000 \$;

22 10 000 522: Fonds de dépenses en immobilisations : 29 000 \$.

**Adopté**

**Appui au Ministère des Transports dans sa demande déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la réparation de courbes sur la route 352**

ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec a présenté une demande pour obtenir un appui de la municipalité auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour une autorisation d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie des lots 383, 384, 385, 386, 387 et 388, contigus à la route 352 à St-Adelphe;

ATTENDU que cette demande nécessite la vente de parcelles de terrains pour refaire le profil de la route 352 à des fins de sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la portion de route faisant l'objet de la demande présente une courbe dangereuse, doublée d'une élévation de terrain importante;

CONSIDÉRANT que dans l'opinion des membres du conseil, les parcelles de terrains visées auraient un impact négatif mineur sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques espaces disponibles dans la municipalité hors de la zone agricole, mais qu'il s'agit d'une route numérotée, existante depuis plus de 100 ans, longeant un secteur agricole;

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet d'une vérification par l'inspecteur en bâtiment et qu'elle ne contrevient pas aux dispositions du règlement de zonage en vigueur dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports devra obtenir l'assentiment des propriétaires des lots contigus pour réaliser la correction du profilage de la route;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la demande du Ministère des Transports du Québec auprès de la C.P.T.A.Q., afin d'obtenir une autorisation autre que l'agriculture, et une aliénation pour les parcelles de lots suivants, tel qu'apparaissant sur le plan préparé par ledit ministère: 383-P, 384-P, 385-P, 386-P et 387-P et 388-P.

Le tout afin de corriger le profilage de la route 352, dans le but d'améliorer la sécurité routière.

**Adopté**

**Appui à M. Michel Tousignant auprès de la C.P.T.A.Q. pour la reconduction d'une autorisation d'exploitation d'une sablière**

ATTENDU que M. Michel Tousignant a présenté une demande pour obtenir un appui de la municipalité visant à renouveler pour une période de 3 ans, une autorisation déjà accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la reconduction d'une exploitation d'une sablière sur le lot 375-P Route 352 à St-Adelphe (décision 341571 CPTAQ);

ATTENDU qu'il s'agit de reconduire une autorisation aux mêmes conditions qu'au dossier 341571, avec l'assentiment des propriétaires du terrain (Denise Baril et François Douville) où a lieu l'exploitation de la sablière;

ATTENDU que le demandeur n'a pas utilisé entièrement la superficie déjà autorisée pour l'exploitation de la sablière et que la validité d'opération de 5 ans est maintenant échuë;

ATTENDU que les conséquences d'une telle autorisation ne nuirait pas aux activités agricoles avoisinant le site;

ATTENDU que les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement, sont négligeables et qu'un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devra être émis à la suite de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole et qu'un tel certificat a déjà été émis pour la partie voisine;

ATTENDU que les établissements de production animale ne seraient pas contraints pour des agrandissements futurs, étant donné que le site visé est situé à proximité du périmètre urbain;

ATTENDU que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne serait pas affectée;

ATTENDU que les ressources sol et eaux sur le territoire n'en seraient pas diminuées pour autant;

ATTENDU que l'autorisation demandée ne réduirait pas la superficie foncière pour pratiquer l'agriculture;

ATTENDU que le sable de cette sablière a un grand potentiel et rencontre les normes fixées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la construction d'éléments épurateurs;

ATTENDU qu'à l'égard de la réglementation municipale, la demande d'autorisation a fait l'objet d'une vérification par l'inspecteur en bâtiment et qu'elle ne contrevient pas aux dispositions du règlement de zonage en vigueur dans la municipalité;

ATTENDU que le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe est principalement situé en zone agricole, et que le site apporte un service à la collectivité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la demande d'autorisation de Monsieur Michel Tousignant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**Adopté sur division Pour :** Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin

**Contre :** Louis-Marc Trudel

**Appel d'offres sur invitation pour des travaux d'asphaltage sur une partie de la rue Dessureault, ainsi que pour des travaux de rapiéçage à différents endroits sur le territoire de la municipalité**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des travaux de pavage sur une partie de la rue Dessureault, ainsi qu'à des travaux de rapiéçage d'asphalte autour de 7 regards d'égout et sur différentes rues dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe demande des soumissions sur invitation auprès de :

- Construction et Pavage Portneuf
- Lebel asphalte
- Construction et Pavage Continental inc.

pour des travaux de pavage sur une partie de la rue Dessureault, des travaux de rapiéçage autour de sept (7) regards d'égouts et sur différentes rues dans la municipalité.

Que les travaux à réaliser consistent en de l'asphaltage sur gravier et en du rapiéçage.

Que toutes les modalités et conditions ayant trait à cette demande de soumissions seront contenues à l'intérieur du document de soumission préparé par la municipalité, lequel sera disponible au bureau du secrétariat municipal situé au 150 rue Baillargeon, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h30 à compter du 30 avril 2010.

Que les travaux devront être réalisés au plus tard le 21 juin 2010.

Que les soumissions devront parvenir au bureau municipal, 150, rue Baillargeon Saint-Adelphe, G0X 2G0, dans des enveloppes clairement identifiées à cette fin, au plus tard le mardi 11 mai 2010 À 16 HEURES, où elles seront publiquement ouvertes au même endroit immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Que la Municipalité de St-Adelphe ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**Adopté**

### **Autorisation à M. Daniel Bacon à effectuer des achats pour le parc commémoratif**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise le directeur général monsieur Daniel Bacon, à effectuer l'achat des équipements et des accessoires nécessaires, en temps et lieu, pour l'aménagement du parc commémoratif, le tout, en respectant le budget prévu à la réalisation de ce projet.

**Adopté**

### **Levée de l'assemblée à 20h44**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté que la séance soit levée.

---

Paul Labranche Maire

---

Daniel Bacon, Dir. général, Sec. Trésorier

\*\*\*\*\*